

# Le Projet de loi de la dissension !

Le projet de loi *relatif à la gestion de la crise sanitaire* a été soumis au Conseil Constitutionnel qui doit rendre son avis sur le texte et sur ses dispositions contestables (Obligation vaccinale, extension du *pass sanitaire* ...).

Le Syndicat **CFTC** Santé Sociaux de la Moselle avait interpellé les Députés et Sénateurs de notre département quant aux différentes interrogations des salariés de nos secteurs et leur avait demandé de trouver une solution au dilemme de l'obligation vaccinale pour les salariés et agents visés par ce texte de loi, les soignants.

Ce projet de loi a créé de véritables tensions au sein de la population agitée par leur propre conviction ainsi que par un mélange de vraies informations et de mauvaises analyses de part et d'autre. Les citoyens inquiets posent beaucoup de questions légitimes et cherchent des réponses.



Nous n'affirmons pas avoir la « Vérité » telle celle-ci est complexe au vu de la situation sanitaire et économique de notre Pays.

Des processus ont été mis en place pour protéger, alerter, soigner. Des outils ont été créés pour faciliter la prévention individuelle et collective. Le Vaccin fait partie de cette boîte à outils comme les gestes barrières, les tests PCR ou antigéniques. Néanmoins, pour la **CFTC**, les outils de gestion de la Crise Sanitaire doivent rester proportionnés au but recherché et surtout être limités dans leur période d'application.

**Vers une nouvelle vaccination obligatoire ?** Il y a des interrogations légitimes des professionnels, auxquelles il faut répondre. En tout état de cause, pour la **CFTC**, la décision de se faire vacciner ou non doit rester un choix individuel de la part des acteurs des établissements et services sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de l'accompagnement à domicile. De plus, ces professionnels sont sensibilisés, formés et habitués aux gestes et techniques afin de se protéger mais surtout protéger les usagers de nos structures. **Cependant, quelle que soit leur décision celle-ci devra être assumée en tout état de cause.**

La vaccination du plus grand nombre est certes essentielle pour sortir de cette pandémie, pour autant il nous apparaît **disproportionné et contreproductif de contraindre les salariés plutôt que de les convaincre.**

Les sénateurs et députés n'ont pas suivi notre argumentaire sur l'obligation vaccinale et n'ont apporté aucune modification sur cette disposition. **Le Conseil Constitutionnel devra trancher cette épineuse question.**

La **CFTC** s'inquiète au regard de la pénurie d'emploi dans nos secteurs ; en effet ces mesures risquent de désorganiser les services dont nous avons pourtant cruellement besoin et affecteraient de manière certaine la qualité de la prise en charge de nos concitoyens.

La section **CFTC** du Groupe SOS Santé déplore la pression exercée sur nos collègues concernant l'obligation vaccinale étant donné qu'aucun texte de loi n'est encore applicable. Ce manque de reconnaissance de l'implication de chacun d'entre nous au sein des services aggrave la situation de stress subie par les équipes.

La **CFTC** demande à la direction d'apaiser la situation et de proposer **des solutions moins coercitives** que celles prévues par le **projet de loi** (Suspension du contrat sans rémunération) pour les salariés restants méfiants face aux effets indésirables supposés à courts, moyens ou longs termes du Vaccin.

## VOS CONTACTS CFTC :

Jean-Jacques LEFEVRE – Délégué Syndical Central

Tél. : 06.76.18.93.58 – Courriel : [lefevre.cftc@gmail.com](mailto:lefevre.cftc@gmail.com)

Fadila AKLI - Secrétaire du CSE

Tél. : 06.66.34.98.31 – Courriel : [fadilaakli23@gmail.com](mailto:fadilaakli23@gmail.com)